Zeitschrift: Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

Band: - (1924)

Heft: 54

Artikel: Une victoire du bon sens : le conflit des zones franches soumis à l'arbitrage

Autor: M.T.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-889605

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE

SIÈGE SOCIAL : 61, AVENUE VICTOR-EMMANUEL III

PARIS (8e)

BULLETIN MENSUEL

NOVEMBRE 1924 NUMÉRO 54

PRÉSIDENT D'HONNEUR : M. ALPHONSE DUNANT, MINISTRE DE SUISSE EN FRANCE
PRÉSIDENT : M. FERDINAND DOBLER
VICE-PRÉSIDENT : M. AUGUSTE DUPLAN
TRÉSORIER : M. CH. COURVOISIER-BERTHOUD
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : M. MAURICE TREMBLEY

Une victoire du bon sens
Le conflit des zones franches soumis à l'arbitrage

La signature d'un compromis arbitral dans la question des Zones, accueillie en Suisse et en France avec un sentiment d'immense soulagement, a été saluée par la presse et l'opinion, comme un bel exemple d'arbitrage et de conciliation. En acceptant la demande de la Suisse, de soumettre cette irritante controverse à la Cour permanente de justice, à la Haye, le Gouvernement français a donné une preuve manifeste et méritoire de sa volonté de suivre, sans réserve ni restriction, l'esprit nouveau qui doit désormais inspirer les peuples et leurs gouvernements.

C'était la solution logique. Il n'y en avait pas d'autre et s'il est permis de penser que l'on aurait pu y arriver plus tôt il faut surtout se réjouir d'y être arrivé enfin.

Les citoyens suisses établis en France et notre Chambre de Commerce la toute première, ont éprouvé un sentiment de véritable délivrance à la nouvelle de cette victoire du bon sens qui met fin à une ère de malaise et de vaines discussions. Les annales des relations franco-suisses offrent peu d'exemples de conflits devant lesquels l'opinion des colonies suisses en France se soit trouvée aussi désemparée.

Les uns, poussés par une compréhension naturelle des aspirations, des prétentions, des susceptibilités même, de leur Patrie d'adoption, se sont vu reprocher, en Suisse, leur indifférence à l'égard des droits acquis de leur véritable Patrie. Les autres, au contraire, naturellement enclins à écouter leur cœur de patriotes suisses plutôt que les arguments de leur entourage immédiat, se sont vu reprocher, en France, une hostilité désobligeante à l'égard des justes prétentions de leur pays d'adoption. Les uns et les autres, il faut l'avouer, n'avaient guère réussi à se faire une opinion personnelle et fondaient leur jugement moins sur des textes que sur des impulsions d'ordre sentimental. Peut-être ont-ils eu tort.

Mais combien sont-ils en Suisse, combien à Genève même et combien dans le Faucigny ou dans le pays de Gex, ceux qui pourraient dire qu'ils ont étudié, de première main, les éléments d'un problème sur lequel les meilleurs esprits n'ont pas réussi à s'entendre et, à propos duquel, des amis de cinquante ans ont vu chanceler leur intimité?

Combien sont-ils ceux qui ont lu l'article 435 du Traité de Versailles, sans avoir omis ses annexes?

Combien sont-ils ceux qui ont eu entre les mains le texte même des stipulations des traités de 1815 et notamment la déclaration du 20 novembre 1815?

Le malheur de cette controverse c'est qu'elle est au nombre de celles sur lesquelles peu

d'hommes peuvent se faire une opinion personnelle raisonnée et justifiable; tandis que le premier venu, sans regarder aux textes, trouvait dans ses sentiments intimes et irraisonnés de quoi se former, du premier coup, une opinion définitive. Le grand bonheur c'est d'avoir enfin soustrait cette question à la sentimentalité et l'irritabilité de l'opinion publique. Désormais, entre citoyen français et citoyen suisse, comme entre deux citoyens suisses ou deux citoyens français d'avis opposés, toute discussion est sans objet. N'essayons même pas de faire des pronostics sur le verdict de la Cour de la Haye. Depuis cinq ans les meilleurs esprits et les plus loyaux, les juristes les plus éminents et les bonnes volontés les plus sincères n'ont pu s'accorder que pour reconnaître l'impossibilité de s'entendre. Ne discutons plus!

A travers de laborieuses négociations, M. Fromageot et M. Logoz ont fait de l'excellent ouvrage. La France et la Suisse ont signé un compromis qui demeurera un modèle. Il ne nous reste plus qu'à attendre. Dans quinze ou vingt mois — guère avant — nous apprendrons la sentence de la Cour permanente de justice internationale et nous dirons, en la lisant :

« C'était si simple ! »

M. T.

En marge de la situation économique et financière de la France

Pris dans son ensemble, le mois d'octobre 1924 aura été, en France comme ailleurs, un mois d'incertitudes et d'hésitations. Il a légué, au mois de novembre, et peut-être à quelques autres encore, quantité de problèmes et de situations qu'il n'a pas résolus et à propos desquels les discussions se poursuivent entre les optimistes qui ne veulent voir que les raisons d'espérer et les pessimistes qui ne savent voir que les motifs de découragement.

Les broyeurs de noir qui se demandent comment la France pourra jamais rétablir l'équilibre réel de ses finances, feraient bien d'étudier d'un peu plus près certains faits et certains chiffres qui établissent, de la façon la plus claire, que la France n'a rien perdu, ni de sa vitalité économique, ni par conséquent, de la force de récupération qui a toujours été, aux heures difficiles, la caractéristique de ce peuple laborieux et économe au plus haut degré.

Le cadre de ce modeste *Bulletin mensuel* ne nous permet pas de nous livrer, dans un seul numéro, à une analyse détaillée de toute la situation financière et économique de la France. Mais nous essayerons de faire cette analyse peu à peu et, pour ainsi dire, en marge de la situation.

Chaque mois, nous essayerons d'attirer l'attention de nos lecteurs sur quelques-uns des chiffres qui, mieux que tous les raisonnements du monde, font toucher du doigt les progrès constants de la France vers le rétablissement d'un équilibre réel.

Dans ce numéro, nous nous bornerons à relever et à illustrer, au moyen de quelques graphiques, les chiffres du commerce extérieur de la France et ceux du rendement des impôts. Pour montrer, d'autre part, que nous ne sommes ni aveugles ni partiaux, nous relèverons quelque chiffres et établirons quelques graphiques qui prouveront que les éléments qui constituent la situation économique et financière de la France, ne sont pas tous également rassurants.

On trouvera par exemple, un peu plus loin, une petit graphique qui montre avec une impitoyable clarté, la hausse récente des prix de détail et nous aurons l'occasion d'établir, dans nos bulletins mensuels, d'autres graphiques qui ne seront pas moins impitoyables.

Nous sommes en effet du nombre de ceux qui pensent que la situation de la France n'a rien à redouter d'une analyse claire et impartiale de tous les éléments et facteurs qui entrent dans sa composition. Nous invitons simplement, nos lecteurs à suivre les graphiques que nous soumettrons, mois après mois, à leur examen.

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur la rubrique OFFRES ET DEMANDES, qui paraît régulièrement dans ce Bulletin.

Nous rappelons que les insertions dans cette rubrique sont gratuites pour les membres de la Chambre de Commerce Suisse en France, ainsi que pour les institutions d'intérêt général avec lesquelles notre Chambre a des arrangements réciproques.

Nous savons que ces petites annonces ont souvent rendu de grands services et nous engageons nos membres à s'en servir.